## TARIFS POUR REFACTURATION DES COUTS D'UTILISATION DU RESEAU DE TRANSPORT - ANNEE 2016

ORES (Namur) Période de validité: du 01/02/2016 au 31/12/2016

A. Sestion et développement de l'infrastructure de Réseau  A.1. Giren Type : sexx    A-1. Giren Type : sexx
A1 Client Type : xxxx  [X**E1]
A1 Client Type : xxxx  [X*E1] X= EUR / XW / av T, POWER E520 21.0%  A2 Client Type : xxxx  simple twif = EUR / XW / T, T, DAY CONSUMPTION, ST E520 21.0%
X =   EUR / AWN   T_POWER   ES30   21,0%
EUR / N/V   T.   POWER   E500   21.0%
Coefficient Decomment ET = 0.1+(796.5(885-WV))  A2 Client Type : xxxx  simple taif = EUR / W/h    Dev
### A2 Client Type: xxxx  ### ST. DAY_CONSUMPTION_ST
Simple Istill =
Dur
exclusif null = EUR/AWh TANGHT_CONSUMPTION ESGO 21,0% exclusif null = EUR/AWh T_EXCL_NIGHT_CONSUMPTION ESGO 21,0% ESGO 21,0% T_EXCL_NIGHT_CONSUMPTION ESGO 21,0% ESGO
exclusif nuit = EUR / kWh T_EXCL_NIGHT_CONSUMPTION E520 21.0%  B. Gestion du système électrique EUR / kWh T_SYSTEM_MGMT E540 21.0%  C. Réserves de puissance et black start EUR / kWh T_EREQ_BLACKSTART_NETLOSSE E610 21.0%  D. Intégration du marché de l'électricité EUR / kWh T_INTEGRATION E550 21.0%  E. Obligations de service public et surcharges E010 21.0%  E. Obligations de service public et surcharges E010 EUR / kWh T_OFFSHORE E970 21.0%  E. Obligations de service public et surcharges E010 EUR / kWh T_OFFSHORE E970 21.0%  E. Obligations de service public et surcharges E010 EUR / kWh T_OFFSHORE E970 21.0%  E. Obligations de service public et surcharges E010 EUR / kWh T_OFFSHORE E970 21.0%  E. Obligations de service public et surcharges E010 EUR / kWh T_OFFSHORE E970 21.0%  E. Obligations de service public et surcharge E010 E010 EUR / kWh T_OFFSHORE E970 21.0%  E. Obligations de service public et surcharge E010 E010 E010 E010 E010 E010 E010 E01
B. Gestion du système électrique  EUR / AWN T, SYSTEM, MGMT E640 21,0%  C. Réserves de puissance et black start  EUR / AWN FREQ, BLACKSTART, NETLOSSE E610 21,0%  D. Intégration du marché de l'électricité  EUR / AWN T, INTEGRATION E550 21,0%  E. Obligations de service public et surcharges  E. Obligations de service public et surcharges  E. Obligations de service public et surcharges  E. OSP - Financement du raccordement des parcs éoilens offshore (fédéral)  EUR / AWN T, OFFSHORE E970 21,0%  E. OSP - Financement des retificats verts (fédéral)  EUR / AWN T, STRATEGIA, BACKUP E904 21,0%  E. OSP - Financement des Réserves Stratégiques (fédéral)  EUR / AWN T, STRATEGIA, BACKUP E904 21,0%  E. OSP - Financement des mesures de soutina sur denregies renouvelables (Wallonie)  EUR / AWN T, STRATEGIA, BACKUP E904 21,0%  E. Surcharge pour occusation du domaine public (Wallonie)  EUR / AWN T, COCUP PUBLIC, DOMAIN E930 21,0%  E. Cotisation fédérale  EUR / AWN T, COCUP PUBLIC, DOMAIN E930 21,0%  E. Cotisation fédérale  EUR / AWN T, COCUP PUBLIC, DOMAIN E930 21,0%  Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG)  E. E. 1 Tarf de la surcharge pour la Couverture des frais de fonctionnement de la Couverture des frais de fonctionnement de la CREG)  E. E. 2 Tarf de la surcharge pour la Financement des obligations découlant de la General des des sociales prévues à Mol-Dessel  (Dénucléarisation des sites suchaires BP1 et BP2 situés à Mol-Dessel  (Dénucléarisation des sites suchaires BP1 et BP2 situés à Mol-Dessel  (Dénucléarisation des sites suchaires BP1 et BP2 situés à Mol-Dessel  (Dénucléarisation des sites suchaires BP1 et BP2 situés à Mol-Dessel  (Dénucléarisation des sites suchaires BP1 et BP2 situés à Mol-Dessel  (Dénucléarisation des sites suchaires BP1 et BP2 situés à Mol-Dessel  (Dénucléarisation des sites suchaires BP1 et BP2 situés à Mol-Dessel  (Dénucléarisation des sites suchaires BP1 et BP2 situés à Mol-Dessel  (Dénucléarisation des sites suchaires BP1 et BP2 situés à Mol-Dessel  (Dénucléarisation des sites su
C. Réserves de puissance et black start  EUR / WWh FREQ. BLACKSTART_NETLOSSE E610 21,0%  D. Intégration du marché de l'électricité EUR / WWh T_INTEGRATION E550 21,0%  E. Obligations de service public et surcharges  E1 OSP - Financement du raccordement des parcs éoliens offshore (fédéral) EUR / WWh T_GREEN_CERTIFICATES E900 21,0% E2 OSP - Financement des Reserves Stratégiques (fédéral) EUR / WWh T_STRATÉGIC_BACKUP E904 21,0% E4 OSP - Financement des mesures de soutien aux énergies renouvelables (Wallonie) EUR / WWh T_STRATÉGIC_BACKUP E904 21,0% E5 Surcharge pour occupation du domaine public (Wallonie) EUR / WWh T_COCUP_PUBLIC_DOMAIN E900 21,0% E6 Cotisation fédérale EUR / WWh T_COCUP_PUBLIC_DOMAIN E900 0,0%  E6 1 Tarf de la surcharge pour la Couverture des freis de fonctionnement de la EUR / WWh T_REGULATOR E901 0,0%  Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG)  E6 2 Tarf de la surcharge pour le Financement des obligations découlant de la EUR / WWh T_DENUCLEARISATION E902 0,0% des émissions de qu'à a éffet de serre (Kygoo)  E6 3 Tarf de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / KWh T_KYOTO E903 0,0%  E6 4 Tarf de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / KWh T_KYOTO E903 0,0%  E6 4 Tarf de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / KWh T_KYOTO E903 0,0%  E6 4 Tarf de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / KWh T_KYOTO E903 0,0%  E6 5 Tarf de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / KWh T_KYOTO E903 0,0%  E6 6 Tarf de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / KWh T_KYOTO E903 0,0%  E6 6 Tarf de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / KWh T_KYOTO E903 0,0%
C. Réserves de puissance et black start  EUR / WWh FREQ. BLACKSTART_NETLOSSE E610 21,0%  D. Intégration du marché de l'électricité EUR / WWh T_INTEGRATION E550 21,0%  E. Obligations de service public et surcharges  E1 OSP - Financement du raccordement des parcs éoliens offshore (fédéral) EUR / WWh T_GREEN_CERTIFICATES E900 21,0% E2 OSP - Financement des Reserves Stratégiques (fédéral) EUR / WWh T_STRATÉGIC_BACKUP E904 21,0% E4 OSP - Financement des mesures de soutien aux énergies renouvelables (Wallonie) EUR / WWh T_STRATÉGIC_BACKUP E904 21,0% E5 Surcharge pour occupation du domaine public (Wallonie) EUR / WWh T_COCUP_PUBLIC_DOMAIN E900 21,0% E6 Cotisation fédérale EUR / WWh T_COCUP_PUBLIC_DOMAIN E900 0,0%  E6 1 Tarf de la surcharge pour la Couverture des freis de fonctionnement de la EUR / WWh T_REGULATOR E901 0,0%  Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG)  E6 2 Tarf de la surcharge pour le Financement des obligations découlant de la EUR / WWh T_DENUCLEARISATION E902 0,0% des émissions de qu'à a éffet de serre (Kygoo)  E6 3 Tarf de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / KWh T_KYOTO E903 0,0%  E6 4 Tarf de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / KWh T_KYOTO E903 0,0%  E6 4 Tarf de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / KWh T_KYOTO E903 0,0%  E6 4 Tarf de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / KWh T_KYOTO E903 0,0%  E6 5 Tarf de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / KWh T_KYOTO E903 0,0%  E6 6 Tarf de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / KWh T_KYOTO E903 0,0%  E6 6 Tarf de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / KWh T_KYOTO E903 0,0%
C. Réserves de puissance et black start  EUR / WWh FREQ. BLACKSTART_NETLOSSE E610 21,0%  D. Intégration du marché de l'électricité EUR / WWh T_INTEGRATION E550 21,0%  E. Obligations de service public et surcharges  E1 OSP - Financement du raccordement des parcs éoliens offshore (fédéral) EUR / WWh T_GREEN_CERTIFICATES E900 21,0% E2 OSP - Financement des Reserves Stratégiques (fédéral) EUR / WWh T_STRATÉGIC_BACKUP E904 21,0% E4 OSP - Financement des mesures de soutien aux énergies renouvelables (Wallonie) EUR / WWh T_STRATÉGIC_BACKUP E904 21,0% E5 Surcharge pour occupation du domaine public (Wallonie) EUR / WWh T_COCUP_PUBLIC_DOMAIN E900 21,0% E6 Cotisation fédérale EUR / WWh T_COCUP_PUBLIC_DOMAIN E900 0,0%  E6 1 Tarf de la surcharge pour la Couverture des freis de fonctionnement de la EUR / WWh T_REGULATOR E901 0,0%  Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG)  E6 2 Tarf de la surcharge pour le Financement des obligations découlant de la EUR / WWh T_DENUCLEARISATION E902 0,0% des émissions de qu'à a éffet de serre (Kygoo)  E6 3 Tarf de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / KWh T_KYOTO E903 0,0%  E6 4 Tarf de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / KWh T_KYOTO E903 0,0%  E6 4 Tarf de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / KWh T_KYOTO E903 0,0%  E6 4 Tarf de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / KWh T_KYOTO E903 0,0%  E6 5 Tarf de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / KWh T_KYOTO E903 0,0%  E6 6 Tarf de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / KWh T_KYOTO E903 0,0%  E6 6 Tarf de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / KWh T_KYOTO E903 0,0%
E. Obligations de service public et surcharges  E. Obligations de service public et surcharges  E. OSP - Financement du raccordement des parcs écliens offshore (fédéral)  E. OSP - Financement du raccordement des parcs écliens offshore (fédéral)  E. OSP - Financement des certificats verts (fédéral)  E. OSP - Financement des certificats verts (fédéral)  E. OSP - Financement des Réserves Stratégiques (fédéral)  E. OSP - Financement des Réserves Stratégiques (fédéral)  E. OSP - Financement des Réserves Stratégiques (fédéral)  E. OSP - Financement des mesures de soutien aux énergies renouvelables (Wallonie)  E. OSP - Financement des mesures de soutien aux énergies renouvelables (Wallonie)  E. OSP - Financement des mesures de soutien aux énergies renouvelables (Wallonie)  E. OCCUP, PUBLIC, DOMAIN  E. OCCUP, PUBLIC, PUBLIC, PUBLIC, PUBLIC, PUBLI
E. Obligations de service public et surcharges  E. Obligations de service public et surcharges  E. OSP - Financement du raccordement des parcs écliens offshore (fédéral)  E. OSP - Financement du raccordement des parcs écliens offshore (fédéral)  E. OSP - Financement des certificats verts (fédéral)  E. OSP - Financement des certificats verts (fédéral)  E. OSP - Financement des Réserves Stratégiques (fédéral)  E. OSP - Financement des Réserves Stratégiques (fédéral)  E. OSP - Financement des Réserves Stratégiques (fédéral)  E. OSP - Financement des mesures de soutien aux énergies renouvelables (Wallonie)  E. OSP - Financement des mesures de soutien aux énergies renouvelables (Wallonie)  E. OSP - Financement des mesures de soutien aux énergies renouvelables (Wallonie)  E. OCCUP, PUBLIC, DOMAIN  E. OCCUP, PUBLIC, PUBLIC, PUBLIC, PUBLIC, PUBLI
E. Obligations de service public et surcharges  E1 OSP - Financement du raccordement des parcs dollens offshore (fédéral)  E2 OSP - Financement des certificats verts (fédéral)  E3 OSP - Financement des Réserves Stratégiques (fédéral)  E4 OSP - Financement des Réserves Stratégiques (fédéral)  E5 Ostreharge pour occupation du domaine public (Wallonie)  E5 Ostreharge pour occupation du domaine public (Wallonie)  E6 Cotisation fédérale  E4 COT, FEDERAL  E5 Ostreharge pour la Couverture des frais de fonctionnement de la  E4 OSP - Financement des reserves des outles rais de fonctionnement de la  E4 COT, FEDERAL  E5 Ostreharge pour la Couverture des frais de fonctionnement de la  E5 Ostreharge pour la Couverture des frais de fonctionnement de la  E5 Ostreharge pour la Financement des obligations découlant de la  E6 1 Tarif de la surcharge pour le Financement des obligations découlant de la  E6 2 Tarif de la surcharge pour le Financement des obligations découlant de la  E6 3 Tarif de la surcharge pour le Financement des politique fédérale de réduction  E6 3 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la  E6 4 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la  E6 4 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la  E6 4 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la  E6 5 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la  E6 6 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la  E6 6 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la  E6 6 Tarif de la surcharge pour le Financement des des la formiture d'éterale de réduction  E6 6 Tarif de la surcharge pour le Financement du coût réel net résultant de  E6 6 Tarif de la surcharge pour le Financement du coû
E. Obligations de service public et surcharges  E1 OSP - Financement du raccordement des parcs dollens offshore (fédéral)  E2 OSP - Financement des certificats verts (fédéral)  E3 OSP - Financement des Réserves Stratégiques (fédéral)  E4 OSP - Financement des Réserves Stratégiques (fédéral)  E5 Ostreharge pour occupation du domaine public (Wallonie)  E5 Ostreharge pour occupation du domaine public (Wallonie)  E6 Cotisation fédérale  E4 COT, FEDERAL  E5 Ostreharge pour la Couverture des frais de fonctionnement de la  E4 OSP - Financement des reserves des outles rais de fonctionnement de la  E4 COT, FEDERAL  E5 Ostreharge pour la Couverture des frais de fonctionnement de la  E5 Ostreharge pour la Couverture des frais de fonctionnement de la  E5 Ostreharge pour la Financement des obligations découlant de la  E6 1 Tarif de la surcharge pour le Financement des obligations découlant de la  E6 2 Tarif de la surcharge pour le Financement des obligations découlant de la  E6 3 Tarif de la surcharge pour le Financement des politique fédérale de réduction  E6 3 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la  E6 4 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la  E6 4 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la  E6 4 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la  E6 5 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la  E6 6 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la  E6 6 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la  E6 6 Tarif de la surcharge pour le Financement des des la formiture d'éterale de réduction  E6 6 Tarif de la surcharge pour le Financement du coût réel net résultant de  E6 6 Tarif de la surcharge pour le Financement du coû
E1 OSP - Financement du raccordement des parcs écliens offshore (fédéral)  E2 OSP - Financement des retificats verts (fédéral)  E3 OSP - Financement des Reserves Stratégiques (fédéral)  E4 OSP - Financement des Reserves Stratégiques (fédéral)  E5 OSP - Financement des mesures de soutien aux énergies renouvelables (Wallonie)  E5 Surcharge pour occupation du domaine public (Wallonie)  E6 Surcharge pour occupation du domaine public (Wallonie)  E6 Cotisation fédérale  E6 Cotisation fédérale  E7 OSP - Financement des mesures de soutien aux énergies renouvelables (Wallonie)  E6 Cotisation fédérale  E8 OSP - Financement des mesures des soutien aux énergies renouvelables (Wallonie)  E6 Gotisation fédérale  E8 OSP - Financement des mesures des soutien aux énergies renouvelables (Wallonie)  E6 Gotisation fédérale  E8 OSP - Financement des mesures des soutien aux énergies renouvelables (Wallonie)  E8 OSP - Financement des mesures des soutien aux énergies renouvelables (Wallonie)  E8 OSP - Financement des mesures des soutien aux énergies renouvelables (Wallonie)  E976 21,0%  E976 22,0%  E976 22,0%  E976 22,0%  E976 22,0%  E976 22,0%  E976 22,0%  E977 22,0%  E977 22,0%  E977 22,0%  E978 22,0%  E978 22,0%  E978 22,0%  E979 22,0%  E979 22,0%  E970 2
E1 OSP - Financement du raccordement des parcs écliens offshore (fédéral)  E2 OSP - Financement des retificats verts (fédéral)  E3 OSP - Financement des Reserves Stratégiques (fédéral)  E4 OSP - Financement des Reserves Stratégiques (fédéral)  E5 OSP - Financement des mesures de soutien aux énergies renouvelables (Wallonie)  E5 Surcharge pour occupation du domaine public (Wallonie)  E6 Surcharge pour occupation du domaine public (Wallonie)  E6 Cotisation fédérale  E6 Cotisation fédérale  E7 OSP - Financement des mesures de soutien aux énergies renouvelables (Wallonie)  E6 Cotisation fédérale  E8 OSP - Financement des mesures des soutien aux énergies renouvelables (Wallonie)  E6 Gotisation fédérale  E8 OSP - Financement des mesures des soutien aux énergies renouvelables (Wallonie)  E6 Gotisation fédérale  E8 OSP - Financement des mesures des soutien aux énergies renouvelables (Wallonie)  E8 OSP - Financement des mesures des soutien aux énergies renouvelables (Wallonie)  E8 OSP - Financement des mesures des soutien aux énergies renouvelables (Wallonie)  E976 21,0%  E976 22,0%  E976 22,0%  E976 22,0%  E976 22,0%  E976 22,0%  E976 22,0%  E977 22,0%  E977 22,0%  E977 22,0%  E978 22,0%  E978 22,0%  E978 22,0%  E979 22,0%  E979 22,0%  E970 2
E2 OSP - Financement des certificats verts (fédéral) E3 OSP - Financement des Réserves Stratégiques (fédéral) E4 OSP - Financement des mesures de soutien aux énergies renouvelables (Wallonie) E4 OSP - Financement des mesures de soutien aux énergies renouvelables (Wallonie) E5 Surcharge pour occupation du domaine public (Wallonie) E6 Cotisation fédérale E6 Cotisation fédérale E7 Ost PUBLIC, DOMAIN E630 21.0% E6 Ostisation fédérale E8 EUR / kWh T_CCCUP, PUBLIC, DOMAIN E930 21.0% E6 1 Tarif de la surcharge pour la Couverture des frais de fonctionnement de la EUR / kWh Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG)  E6 2 Tarif de la surcharge pour le Financement des obligations découlant de la EUR / kWh D_COMENCE des sites nucléaires BP1 et BP2 situés à Mol-Dessel  (Dénucléarisation)  E6 3 Tarif de la surcharge pour le Financement des la politique fédérale de réduction E8 SUR / kWh T_KYOTO E953 0.0%  E6 4 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / kWh T_SOCIAL_MATTERS E954 0.0%  E6 4 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / kWh T_SOCIAL_MATTERS E954 0.0%  E6 5 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / kWh T_SOCIAL_MATTERS E954 0.0%  E6 5 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / kWh T_SOCIAL_MATTERS E954 0.0%
E2 OSP - Financement des certificats verts (fédéral) E3 OSP - Financement des Réserves Stratégiques (fédéral) E4 OSP - Financement des mesures de soutien aux énergies renouvelables (Wallonie) E4 OSP - Financement des mesures de soutien aux énergies renouvelables (Wallonie) E5 Surcharge pour occupation du domaine public (Wallonie) E6 Cotisation fédérale E6 Cotisation fédérale E7 Ost PUBLIC, DOMAIN E630 21.0% E6 Ostisation fédérale E8 EUR / kWh T_CCCUP, PUBLIC, DOMAIN E930 21.0% E6 1 Tarif de la surcharge pour la Couverture des frais de fonctionnement de la EUR / kWh Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG)  E6 2 Tarif de la surcharge pour le Financement des obligations découlant de la EUR / kWh D_COMENCE des sites nucléaires BP1 et BP2 situés à Mol-Dessel  (Dénucléarisation)  E6 3 Tarif de la surcharge pour le Financement des la politique fédérale de réduction E8 SUR / kWh T_KYOTO E953 0.0%  E6 4 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / kWh T_SOCIAL_MATTERS E954 0.0%  E6 4 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / kWh T_SOCIAL_MATTERS E954 0.0%  E6 5 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / kWh T_SOCIAL_MATTERS E954 0.0%  E6 5 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / kWh T_SOCIAL_MATTERS E954 0.0%
E3 OSP - Financement des Réserves Stratégiques (fédéral)  E4 OSP - Financement des mesures de soutien aux énergies renouvelables (Waltonie)  E5 Surcharge pour occupation du domaine public (Waltonie)  E6 Cotisation fédérale  E6 Cotisation fédérale  E7 COT FEDERAL  E950 0.0%  E6 1 Tairil de la surcharge pour la Couverture des frais de fonctionnement de la EUR / kWh T_COT_FEDERAL  E950 0.0%  E6 2 Tairil de la surcharge pour le Financement des obligations découlant de la EUR / kWh T_DENUCLEARISATION  E951 0.0%  E6 3 Tairil de la surcharge pour le Financement des obligations découlant de la EUR / kWh T_DENUCLEARISATION  E952 0.0%  E6 3 Tairil de la surcharge pour le Financement des des politique fédérale de réduction  E6 3 Tairil de la surcharge pour le Financement des des politique fédérale de réduction  E6 4 Tairil de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / kWh T_SOCIAL_MATTERS  E954 0.0%  E6 4 Tairil de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / kWh T_SOCIAL_MATTERS  E954 0.0%  E6 5 Tairil de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / kWh T_SOCIAL_MATTERS  E954 0.0%  E6 5 Tairil de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / kWh T_SOCIAL_MATTERS  E954 0.0%  E6 5 Tairil de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / kWh T_SOCIAL_MATTERS  E954 0.0%
E4 OSP - Financement des mesures de soutien aux énergies renouvelables (Wallonie)  E5 Surcharge pour occupation du domaine public (Wallonie)  E6 Cotisation fédérale  E0 Cotisation financement fédérale fédérale de réduction  E0 Cotisation financement fédérale fédérale de
ES Surcharge pour occupation du domaine public (Wallonie)  EG Cotisation fédérale  EUR / kWh  T_COT_FEDERAL  E950  0,0%  E 6 1 Tarf de la surcharge pour la Couverture des frais de fonctionnement de la  EUR / kWh  T_COT_FEDERAL  E950  0,0%  E 6 1 Tarf de la surcharge pour la Couverture des frais de fonctionnement de la  EUR / kWh  T_REGULATOR  E951  0,0%  E 6 2 Tarf de la surcharge pour le Financement des obligations découlant de la  EUR / kWh  EUR / kWh  T_DENUCLEARISATION  E952  0,0%  dénucléarisation des sites nucléaires BP1 et BP2 situés à Mol-Dessel  (Dénucléarisation)  E 6 3 Tarif de la surcharge pour le Financement de la politique fédérale de réduction  des émissions de gaz à effet de serre (Kyoto)  E 6 4 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la loi du 4 septembre 2002 visant à confier aux CPAS la mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourillure d'énergie aux personnes les plus démunies (OSP)  E 6 5 Tarif de la surcharge pour le Financement du coût réel net résultant de  EUR / kWh  T_PROTECTED_CUSTOMERS  E940  0,0%
E.S. Surcharge pour occupation du domaine public (Wallonie)  E.G. Cotisation fédérale  E.R. / kWh  E.G. Cotisation fédérale  E.R. / kWh  E.G. Tarif de la surcharge pour la Couverture des frais de fonctionnement de la  E.R. / kWh  E.G. Tarif de la surcharge pour la Couverture des frais de fonctionnement de la  E.R. / kWh  E.G. Tarif de la surcharge pour la Couverture des frais de fonctionnement de la  E.R. / kWh  E.G. Tarif de la surcharge pour la Couverture des chipations découlant de la  E.R. / kWh  E.G. Tarif de la surcharge pour le Financement des obligations découlant de la  E.R. / kWh  E.G. Tarif de la surcharge pour le Financement des obligations découlant de la  E.G. Tarif de la surcharge pour le Financement de la politique fédérale de réduction  E.G. Tarif de la surcharge pour le Financement de la politique fédérale de réduction  E.G. Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la  joi du 4 septembre 2002 visant à confier aux CPAS la mission de guidance at  d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes  les plus démunies (OSP)  E.G. Tarif de la surcharge pour le Financement du coût réel net résultant de  E.G. Tarif de la surcharge pour le Financement de la politique fédérale de réduction  E.G. Tarif de la surcharge pour le Financement de la politique fédérale de réduction  E.G. Tarif de la surcharge pour le Financement de la politique fédérale de réduction  E.G. Tarif de la surcharge pour le Financement de la politique de fédérale de réduction  E.G. Tarif de la surcharge pour le Financement du coût réel net résultant de  E.G. Tarif de la surcharge pour le Financement du coût réel net résultant de  E.G. Tarif de la surcharge pour le Financement du coût réel net résultant de  E.G. Tarif de la surcharge pour le Financement du coût réel net résultant de
E6 Cotisation fédérale EUR / kWh T_COT_FEDERAL E950 0.0%  E6 1 Tarif de la surcharge pour la Couverture des frais de fonctionnement de la EUR / kWh T_REGULATOR E951 0.0%  Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG)  E 6 2 Tarif de la surcharge pour la Financement des obligations découlant de la EUR / kWh T_DENUCLEARISATION E952 0.0%  démudéarisation des sites nucléaires BP1 et BP2 situés à Mol-Dessel  (Dénucléarisation des sites nucléaires BP1 et BP2 situés à Mol-Dessel  (Dénucléarisation des sites nucléaires BP1 et BP2 situés à Mol-Dessel  E 6 3 Tarif de la surcharge pour le Financement de la politique fédérale de réduction EUR / kWh T_KYOTO E953 0.0%  des émissions de gaz à effet de serre (Kyoto)  E 6 4 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / kWh T_SOCIAL_MATTERS E954 0.0%  loi du 4 septembre 2002 visant à cordier aux CPAS la mission de quidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies (OSP)  E 6 5 Tarif de la surcharge pour le Financement du coût réel net résultant de EUR / kWh T_PROTECTED_CUSTOMERS E940 0.0%
E 6.1 Tarif de la surcharge pour la Couverture des frais de fonctionnement de la EUR / kWh T_REGULATOR E951 0,0%  Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG)  E 6.2 Tarif de la surcharge pour le Financement des obligations découlant de la EUR / kWh T_DENUCLEARISATION E952 0,0%  dénucléarisation des sites nucléaires BP1 et BP2 situés à Mol-Dessel  (Dénucléarisation)  E 6.3 Tarif de la surcharge pour le Financement de la politique fédérale de réduction EUR / kWh T_KYOTO E953 0,0%  des émissions de gaz à effet de serre (Kyoto)  E 6.4 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / kWh T_SOCIAL_MATTERS E954 0,0%  de de de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la faide sociale financère dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies (OSP)  E 6.5 Tarif de la surcharge pour le Financement du coût réel net résultant de EUR / kWh T_PROTECTED_CUSTOMERS E940 0,0%
Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG)  E 6 2 Tarif de la surcharge pour le Financement des obligations découlant de la EUR / kWh T_DENUCLEARISATION E952 0.0% démucéarisation des sites nucléaires BP1 et BP2 stués à Mol-Dessel (Dénucléarisation)  E 6 3 Tarif de la surcharge pour le Financement de la politique fédérale de réduction EUR / kWh T_KYOTO E953 0.0% des émissions de gaz à effet de serre (Kyoto)  E 6 4 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / kWh T_SOCIAL_MATTERS E954 0.0% loi du 4 septembre 2002 visant à confier aux CPAS la mission de guidance et d'aide sociale financère dans le cadre de la fourillure d'énergie aux personnes les plus démunies (OSP)  E 6 5 Tarif de la surcharge pour le Financement du coût réel net résultant de EUR / kWh T_PROTECTED_CUSTOMERS E940 0.0%
Commission de Réaulation de l'Electricité et du Gaz (CREG)  E 6 2 Tarif de la surcharge pour le Financement des obligations découlant de la EUR / kWh T_DENUCLEARISATION E952 0,0% démurééarisation des sites nucléaires BP1 et BP2 stués à Mol-Dessel (Démucléarisation)  E 6 3 Tarif de la surcharge pour le Financement de la politique fédérale de réduction EUR / kWh T_KYOTO E953 0,0% des émissions de gaz à effet de serre (Kyoto)  E 6 4 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / kWh T_SOCIAL_MATTERS E954 0,0% joi du 4 septembre 2002 visant à confier aux CPAS la mission de quidance at d'aide sociale financière dans le cadre de la fourillure d'énergie aux personnes les plus démunies (OSP)  E 6 5 Tarif de la surcharge pour le Financement du coût réel net résultant de EUR / kWh T_PROTECTED_CUSTOMERS E940 0,0%
E 6.2 Tarif de la surcharge pour le Financement des oblinations découlant de la EUR / kWh. T_DENUCLEARISATION E952 0,0% démucidarisation des sites nucléaires BP1 et BP2 studis à Mol-Dessel (Démucidarisation)  E 6.3 Tarif de la surcharge pour le Financement de la politique fédérale de réduction EUR / kWh T_KYOTO E953 0,0% des émissions de gaz à effet de serre (Kyoto)  E 6.4 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / kWh T_SOCIAL_MATTERS E954 0,0% loi du 4 septembre 2002 visant à confier aux CPAS la mission de quidance at d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies (OSP)  E 6.5 Tarif de la surcharge pour le Financement du coût réel net résultant de EUR / kWh T_PROTECTED_CUSTOMERS E940 0,0%
dénucléarisation des sites nucléaires BP1 et BP2 situés à Mol-Dessel  (Dénucléarisation)  E 6.3 Tarif de la surcharge pour le Financement de la politique fédérale de réduction  E 6.4 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la loi du 4 septembre 2002 visant à confier aux CPAS la mission de quidance et d'aide sociale financère dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies (OSP)  E 6.5 Tarif de la surcharge pour le Financement du coût réel net résultant de EUR / KWh T_PROTECTED_CUSTOMERS E940 0,0%
dénucléarisation des sites nucléaires BP1 et BP2 situés à Mol-Dessel  (Dénucléarisation)  E 6.3 Tarif de la surcharge pour le Financement de la politique fédérale de réduction  E 6.4 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la loi du 4 septembre 2002 visant à confier aux CPAS la mission de quidance et d'aide sociale financère dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies (OSP)  E 6.5 Tarif de la surcharge pour le Financement du coût réel net résultant de EUR / KWh T_PROTECTED_CUSTOMERS E940 0,0%
dénucléarisation des sites nucléaires BP1 et BP2 situés à Mol-Dessel  [Dénucléarisation]  E 6 3 Tarif de la surcharge pour le Financement de la politique fédérale de réduction  E 6 4 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la  Joi du 4 septembre 2002 visant à confiner aux CPAS la mission de quidance et  d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes  les plus démunies (OSP)  E 6 5 Tarif de la surcharge pour le Financement du coût réel net résultant de  EUR / KWh  T_PROTECTED_CUSTOMERS  E940  0,0%
(Denucléarisation)  E 6 3 Tarif de la surcharge pour le Financement de la politique l'édérale de réduction  E 6 4 Tarif de la surcharge pour le Financement de la politique l'édérale de réduction  E 6 4 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / kWh T_SOCIAL_MATTERS  E 954 0,0%  Le 6 4 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / kWh T_SOCIAL_MATTERS  E 954 0,0%  Le 6 5 Tarif de la surcharge pour le Financement du coût réel net résultant de EUR / kWh T_PROTECTED_CUSTOMERS  E 950 0,0%
E 6 3 Tarif de la surcharge pour le Financement de la politique fédérale de réduction  EUR / kWh  T_KYOTO  E953  0,0%  des émissions de gaz à effet de serre (Kyoto)  E 6 4 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la loi du 4 septembre 2002 visant à confier aux CPAS la mission de quidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies (OSP)  E 6 5 Tarif de la surcharge pour le Financement du coût réel net résultant de EUR / kWh  T_PROTECTED_CUSTOMERS  E940  0,0%
des ámissions de gaz à effet de serre (Kyoto)  E 6.4 Tairl de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / kWh T_SOCIAL_MATTERS E954 0,0% joi du 4 septembre 2002 visant à confier aux CPAS la mission de guidance et d'aide sociale financère dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes jes plus démunies (OSP)  E 6.5 Tairl de la surcharge pour le Financement du coût réel net résultant de EUR / kWh T_PROTECTED_CUSTOMERS E940 0,0%
des ámissions de gaz à effet de serre (Kyoto)  E 6.4 Tairl de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la EUR / kWh T_SOCIAL_MATTERS E954 0,0% joi du 4 septembre 2002 visant à confier aux CPAS la mission de guidance et d'aide sociale financère dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes jes plus démunies (OSP)  E 6.5 Tairl de la surcharge pour le Financement du coût réel net résultant de EUR / kWh T_PROTECTED_CUSTOMERS E940 0,0%
E 6 4 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues per la EUR / kWh T_SOCIAL_MATTERS E954 0,0% loi du 4 septembre 2002 visant à confier aux CPAS la mission de quidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies (OSP)  E 6 5 Tarif de la surcharge pour le Financement du coût réel net résultant de EUR / kWh T_PROTECTED_CUSTOMERS E940 0,0%
Soi du 4 septembre 2002 visant à confier aux CPAS la mission de quidance et     d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes.     Ies plus démunies (OSP)     E 6 5 Tarif de la surcharge pour le Financement du coût réel net résultant de   EUR / kWh   T_PROTECTED_CUSTOMERS   E940   0.0%
Soi du 4 septembre 2002 visant à confier aux CPAS la mission de quidance et     d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes.     Ies plus démunies (OSP)     E 6 5 Tarif de la surcharge pour le Financement du coût réel net résultant de   EUR / kWh   T_PROTECTED_CUSTOMERS   E940   0.0%
Soi du 4 septembre 2002 visant à confier aux CPAS la mission de quidance et
d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes  [les plus démunies (OSP)  E 6.5 Tarif de la surcharge pour le Financement du coût réel net résultant de EUR / kWh T_PROTECTED_CUSTOMERS E940 0,0%
les plus démunies (OSP)
E 6.5 Tarif de la surcharge pour le Financement du coût réel net résultant de EUR / kWh. T_PROTECTED_CUSTOMERS E940 0,0%
l'application des priv mayimaux (Cliente protécée)
l'application des prix maximaux (Clients protégés)
MAXIMUM
Somme max. des tarifs pour la gestion et développement de l'infrastructure de réseau, EUR / kWh T_MAX_PRICE_CONSUMPTION E521 21,0%
Sommer macross tamis point or general personnel or ministructure or research.  EUK / KWIT  KWA_FRICE_CONSOMPTION
et l'intégration du marché de l'électricité (A+B-C+D)
and a second contract of the second contract

TRANS MT	Réseau MT	TRANS BT	Réseau BT
34,008191	34,008191	34,008191	
			0,008831
			0,008831
			0,008831 0,008831
			0,008831
0,002045	0,002045	0,002045	0,002045
0,000917	0,000917	0,000917	0,000917
0,000349	0,000349	0,000349	0,000349
0,000036	0,000036	0,000036	0,000063
0,002168	0,002168	0,002168	0,003826
0,000565	0,000565	0,000565	0,000997
0,007830	0,007830	0,007830	0,013816
0,000196	0,000196	0,000196	0,000345
0,000090	0,000090	0,000090	0,000158
0,000570	0,000570	0,000570	0,001006
0,000010	0,000010	0,000010	0,001000
0,000000	0,000000	0,000000	0,000000
-,	-,	-,	
0,000254	0,000254	0,000254	0,000448
0,000790	0,000790	0,000790	0,001394
0,014939	0,014939	0,014939	
0,014838	0,014939	0,014939	

REMARQUES:

La puissance souscrite = la puissance mise à disposition telle que définie ci-après.

La puissance mise à disposition (kW) est déterminée sur base de la puissance maximale quart-horaire, prélevée en heures pleines ou en heures creuses, au cours des 12 derniers mois roulants, mois de facturation compris telle que calculée pour la distribution.